

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 26 avril 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 19 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : M. DOIX Thierry par M. FRISON-ROCHE Christian
Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter
Mme HORNECKER Justine par Mme BURDET Nelly

ABSENTE : Mme MORAND Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil du bilan du Centre de vaccination de proximité du Beaufortain, actualisé au 26 avril 2021 (323 personnes ont bénéficié d'une 1^{ère} injection et 29 personnes ont eu le rappel) et remercie l'ensemble des acteurs mobilisés, à savoir les professionnels de santé de la Maison de santé et du cabinet des Saisies, les équipes administratives des Mairies qui assurent la planification et le secrétariat, ainsi que Monsieur Emmanuel LOMBARD, Vice-président d'Arlysière, qui coordonne le dispositif avec l'Etat.

S'agissant du dépistage, il est rappelé que les professionnels de santé (Maison de santé, cabinet des Saisies) continuent à assurer cette mission.

Modification des Commissions et délégations municipales

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la démission de Monsieur Frédéric BOUCHAGE, Monsieur Sylvain MENOTTO a été installé lors de la séance du 22 mars 2021.

Il convient maintenant de définir la nouvelle composition des Commissions municipales et de répartir certaines délégations. Le Conseil décide de valider ces propositions par un vote à main levée.

COMMISSIONS	MODIFICATIONS
Agricole	M. Bruno VIALLET devient Vice-président, en lieu et place de M. Frédéric BOUCHAGE.
Travaux	M. Sylvain MENOTTO intègre la Commission et devient Vice-président, en lieu et place de M. Walter VINCENZI.
Urbanisme	Mme Séverine VIBERT devient Vice-président, en lieu et place de Mme Justine HORNECKER.
Finances	M. Sylvain MENOTTO intègre la Commission finances.
Tourisme	Pas de nouveau membre dans la Commission en remplacement de M. Frédéric BOUCHAGE.

DELEGATIONS	DESIGNATIONS
SEM Arêches Beaufort Tourisme	M. Guy DUC-GONINAZ devient titulaire.
AFP du Cormet de Roselend	Mme Gisèle MOLLIET devient titulaire. M. Bruno VIALLET devient suppléant.
GIDA	Mme Eliane MAURIN devient suppléante.
Association Beaufortaine du Bois	Mme Gisèle MOLLIET devient suppléante.
Association des Maires des Communes Forestières	M. Guy DUC-GONINAZ devient suppléant.

Convention avec Arlysère agglomération pour la mise à disposition de personnels

Le Conseil prend connaissance du projet de convention à intervenir avec Arlysère agglomération pour la mise à disposition auprès de la Commune des agents du service des eaux, pour ce qui concerne la participation au service de déneigement.

Cette convention, établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2021, a fait l'objet d'un avis favorable des agents et est adoptée à l'unanimité.

Rythmes scolaires : validation de la dérogation

Le Conseil prend connaissance des avis des Conseils d'écoles de Beaufort et Arêches sur le sujet des rythmes scolaires. Le maintien d'un rythme scolaire organisé sur 4 jours est proposé par les Conseils d'écoles. La question des modifications d'horaires à l'école d'Arêches est à retravailler dans la perspective de la prochaine rentrée.

Le Conseil valide à l'unanimité le rythme scolaire ainsi défini.

Remontées mécaniques : validation des modifications apportées aux tarifs des forfaits saisons été 2021 et hiver 2021/2022

Le Conseil prend connaissance des propositions du Conseil d'administration de la SEMAB s'agissant notamment des tarifs des forfaits saison, en lien avec les effets de la crise sanitaire et la non-ouverture des remontées mécaniques lors de la saison d'hiver écoulée.

Il a été proposé aux clients ayant acheté un forfait saison, soit de rembourser ce dernier, soit de le reporter sans frais pour la saison 2021/2022. A ce jour, un tiers des clients ont sollicité le remboursement.

La SEMAB propose, pour ceux qui auront demandé le remboursement, de créer un forfait saison été 2021 au tarif de 100 € TTC (les clients ayant décidé de reporter leur forfait sur 2021/2022 pourront l'utiliser pendant l'été 2021).

Par suite, il est également proposé que les forfaits saison soient applicables uniquement l'hiver (pour l'accès aux remontées mécaniques) aux mêmes tarifs qu'en 2020/2021 et que soient proposés en option des forfaits nordique et été, aux tarifs suivants :

- nordique : 75 € ramené à 50 € si achat avec le forfait remontées mécaniques,
- été : 100 € ramené à 50 € si achat avec le forfait remontées mécaniques.

S'agissant des tarifs pour les associations, il est proposé de mettre en place le même principe (42 € pour l'accès aux remontées mécaniques augmenté des options ski de fond et été pour atteindre un montant total de 72 €).

Il est rappelé que le Conseil municipal valide uniquement les tarifs publics des remontées mécaniques.

Un débat s'instaure portant sur l'augmentation jugée conséquente des tarifs pour les jeunes adhérant au Ski-club, sur le fait que l'usage des traces de randonnée (Trace pro) ne fait pas l'objet d'un forfait.

Suite au débat, le Conseil valide (2 abstentions) les tarifs publics des remontées mécaniques applicables pour la saison 2021/2022, la question des tarifs « association » sera à nouveau réfléchi au sein du Conseil d'administration de la SEMAB.

ZAC du Planay : information sur l'évolution du projet

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil a approuvé la création de la ZAC du Planay, étant précisé que le contenu du programme d'urbanisation et des aménagements publics à envisager restait à définir.

Il précise que, suite aux mouvements de terrain constatés dans ce secteur, et au regard des analyses géotechniques, il est prudent de ne plus envisager la construction de bâtiment sur le front de neige dans le secteur de Melon.

Lors d'une réunion avec les représentants de la Société d'Aménagement de la Savoie, il a été recherché d'autres zones au sein du périmètre de la ZAC du Planay destinées à accueillir des constructions, afin de conserver le potentiel constructible de la ZAC nouvellement créée. Il est en effet rappelé la pertinence de ne pas perdre le bénéfice de la procédure administrative ayant permis de modifier la ZAC.

Le Conseil municipal prend connaissance du schéma d'implantation des constructions proposé par la SAS, étant précisé qu'il conviendra ensuite de vérifier la faisabilité de ce projet, aussi bien sur le plan réglementaire (urbanisme, loi sur l'eau, ...) que sur le plan technique.

Information sur le projet d'espace nordique de Marcôt

Le Conseil prend connaissance de la présentation faite par Madame Nelly BURDET, déléguée au service à la population, s'agissant du projet « 4 saisons » pour le site de Marcôt.

Une piste de ski-roue d'une longueur de 2,5 km, un site de tir permettant la pratique du biathlon en loisirs et compétition, été comme hiver, sont à l'étude, tout comme l'aménagement des espaces autour du lac de Marcôt, en lien avec les équipements existants (accrobranche, jeux gonflables, pêche, fitness, aires de pique-nique, ...).

Monsieur le Maire tient à féliciter la Commission pour le travail préparatoire fourni et précise qu'il convient maintenant de poursuivre la démarche en établissant le chiffrage des différents investissements, ce afin notamment de solliciter les subventions possibles. Une consultation destinée à retenir un bureau d'études pourra être engagée.

Validation des tarifs de la nouvelle borne Flot bleu au camping de Domelin

Les travaux visant à l'installation d'une borne Flot bleu à l'entrée du camping de Domelin sont en cours de réalisation par les services techniques de la Commune.

Après analyse, le Conseil décide de fixer à 3 € la tarification applicable à compter de 2021, étant précisé que cette prestation sera incluse dans le forfait d'hébergement, dans l'hypothèse où les camping-caristes séjournent au camping.

Délégation donnée au Maire pour ester en justice

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans le but de défendre les intérêts de la Commune (urbanisme, ...) quand cela est nécessaire, étant précisé que ce dernier rendra compte au Conseil municipal le plus proche de l'ensemble des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Télécabine du Bois : engagement d'une expertise

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation dans le secteur de la gare aval de la télécabine du Bois. Des mouvements de terrain ont été observés depuis l'automne 2020 et font l'objet d'un suivi régulier par la réalisation de mesures (75 points sont mesurés 2 fois par mois), étant précisé que les mouvements sont de l'ordre de dizaines de millimètres.

Il est rappelé qu'une autorisation provisoire de fonctionnement a été délivrée par le service technique des remontées mécaniques (STRMTG) jusqu'en avril 2021, et qu'il convient maintenant de renouveler cette autorisation.

Il est rappelé également que l'exploitation en été de la télécabine n'était pas prévue, l'exploitant privilégiant l'usage des télésièges de Piapolay et du Grand-Mont pour les différentes activités (randonnée, VTT).

Au regard de cette situation, afin de disposer d'une expertise du phénomène dans le but de mettre en place les mesures correctives nécessaires et de définir le cas échéant les diverses responsabilités, il est opportun d'engager une expertise judiciaire.

Cette démarche permettra, grâce à la nomination par le Tribunal administratif d'un expert agréé, de disposer d'analyses et de propositions d'intervention, mais également d'être accompagné pour le financement des travaux correctifs.

Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement de cette procédure, dont une partie des frais pourra être prise en charge par la protection juridique de la Commune.

Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Don du sang »

Madame Nelly BURDET, déléguée aux services à la population, informe le Conseil des décisions prises par les 4 Communes du Beaufortain en ce qui concerne le soutien aux associations d'intérêt cantonal pour l'année 2020.

Considérant qu'il convient de compléter la dotation attribuée à l'association « Amicale des donneurs de sang du Beaufortain », le Conseil décide de lui attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 198 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et Beaufort, et est informé des suites de la préemption exercée en octobre 2020 dans le cadre de la vente par M. DEGLISE à la SCI L'ESTERAY d'une parcelle de terrain (section I n° 3609), d'une surface de 148 m², à Arêches.

La SCI L'ESTERAY a engagé une procédure au Tribunal administratif afin de contester la préemption. De plus, il aurait été nécessaire qu'à défaut de signature d'un acte notarié dans les 4 mois suivant la préemption, la somme correspondant à la vente soit consignée, ce qui n'a pas été fait.

En conséquence, la préemption n'est plus valide.

Le Conseil prend acte de cette situation et déplore que le Notaire (étude NOTALP en Haute-Savoie), en charge de ce dossier, n'ait pas finalisé l'acte dans le délai imparti. Un courrier en ce sens lui sera adressé, ainsi qu'à l'ordre des Notaires.

Décision s'agissant de la vente des locaux de la Trésorerie (Beaufort)

Le Conseil prend connaissance des 4 offres remises dans le cadre de la procédure de vente des locaux constituant l'ancienne Trésorerie de Beaufort et décide de retenir la proposition de Madame Marie BOCHET au prix de 340 000 €, dans la perspective de créer des locaux professionnels au rez-de-chaussée et un logement au premier étage.

Les montants des 3 autres propositions (locaux commerciaux et logement) s'élevaient entre 180 000 € à 200 000 €.

Le Conseil décide (3 abstentions) de céder ces locaux à Madame Marie BOCHET au prix de 340 000 €, étant précisé que l'avis des Domaines est favorable.

Etablissement de servitudes de passage et d'accès (secteur ancien presbytère d'Arêches)

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les actes de servitude de passage sur la parcelle desservant l'ancien presbytère d'Arêches et l'aire de jeux, au bénéfice de Madame Virginie BAUCHARD et de Monsieur Gérard VIBERT.

Echange de terrain avec M. Serge MOLLIET (Ladray)

(Gisèle MOLLIET sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir avec Monsieur Serge MOLLIET pour l'échange sans soulte des parcelles situées à Ladray, section K n° 9561 et K n° 1422 pour partie, l'objectif de cet échange étant d'améliorer la sécurité et la circulation au cœur du hameau.

Projet de réhabilitation des logements situés sur la Pharmacie : information sur montages envisageables

Le Conseil prend connaissance de la proposition de la SEM4V s'agissant de la réhabilitation des locaux situés dans le bâtiment communal abritant la Pharmacie et la salle des Fêtes. Il est rappelé que le souhait de la Municipalité est de conserver ce patrimoine et de trouver un montage permettant un partenariat avec toutes structures susceptibles de porter l'investissement.

La réponse de la SEM4V s'organise autour du bail à réhabilitation ou du bail emphytéotique de droit privé.

Monsieur le Maire précise que d'autres structures ont fait valoir leur intérêt pour ce bâtiment et que le montage est donc à l'étude.

Chaufferie collective au bois : information sur les scénarios d'évolution

Le Conseil prend connaissance des scénarios d'évolution évoqués avec les cabinets EEPOS et IDEX, en charge respectivement du suivi de la chaufferie collective bois et de sa maintenance.

La priorité consiste à permettre le raccordement en 2022 de l'Hôtel de la Roche : cela nécessite une augmentation du diamètre du réseau dans le secteur de Confluence.

Simultanément, il conviendra d'envisager des travaux sur le réfractaire de la chaudière, ce qui permettrait de prolonger son utilisation pour deux années.

Ce calendrier permettra à la collectivité de relancer en 2022 les marchés d'approvisionnement et de maintenance, et de poursuivre la réflexion portant sur le changement de la chaufferie bois, réflexion intégrant le sujet de l'extension du réseau et du changement d'implantation de la structure.

Avenant au bail rural pour l'exploitation de l'alpage des Arolles (suite à l'évolution du GAEC)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail en place avec le GAEC GACHET pour l'exploitation de l'alpage des Arolles, compte-tenu de l'évolution du GAEC qui devient GAEC de l'Alpage des Arolles.

Avenant au bail rural pour l'exploitation de l'alpage de La Platte et de La Chavonne

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats en cours avec Monsieur Jean-Michel VIALLET pour les alpages de La Platte et de La Chavonne, compte-tenu de la nécessité d'intégrer dans ces contrats de parcelles d'ores et déjà exploitées par Monsieur Jean-Michel VIALLET.

Comptes-rendus des Commissions et questions diverses

L'assemblée prend connaissance :

- Du fait que les élections régionales et départementales ont été confirmées les 20 et 27 juin 2021
- Que des échanges sont en cours avec la CUMA sur le contenu de la convention permettant l'épandage des fumiers
- Des travaux en cours : démolition des bâtiments CCAS à Domelin terminée, borne Flot bleu au camping en cours, ouverture des routes d'altitude en cours (Les Tines, La Gittaz, le Col du Pré), une rencontre avec le RTM est prévue sur le chantier des Iles le 10 mai prochain, les barrières seront prochainement posées à l'entrée de Beaufort et le marquage sera réalisé, les aménagements sur Marcôt (fitness) sont en cours
- Du fait que les investissements prévus dans le cadre du projet Roselend sur le secteur du Cormet (parking, toilettes sèches) feront l'objet d'un rendez-vous avec les services et élus de la Commune de Bourg-Saint-Maurice et de EDF

Commission patrimoine :

- Journées européennes des Moulins le week-end des 15 et 16 mai 2021
- Projet de la Cayère : la réflexion se poursuit s'agissant des différentes composantes de ce projet (moulin, four, musée du ski, espace patrimonial, ...), dont le coût peut être estimé à environ 1,25 M€. Le lancement d'une souscription dès cette année est envisagé. La nouvelle activité mise en œuvre dès cet été par Moutain game intégrera un circuit à la Cayère

- Réunion avec les élus des Commissions patrimoine des Communes sur les projets autour de l'hydroélectricité dans le Beaufortain en partenariat avec EDF

Commission tourisme :

- La Présidente de la Commission regrette que le dossier de la signalétique touristique ne puisse avancer plus vite

Commission service à la population :

- Travail en cours sur les subventions 2021 aux associations d'intérêt cantonal, organisation de la fête du vélo le samedi 19 juin 2021 (place Frison-Roche et Marcôt)
- Restauration scolaire : remerciement des élus aux services du Collège pour avoir fourni les repas aux enfants des écoles de la Commune à la rentrée des vacances de Pâques

Commission communication :

- Le nouveau site internet est en cours de construction dans l'objectif d'être opérationnel en juin 2021

Commission sociale :

- EPHAD Lucien AVOCAT : Madame GOTTARDI quitte ses fonctions de Directrice de l'EHPAD, les modalités de son remplacement sont à l'étude



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. P. ...', is written over a horizontal line. A large, stylized flourish extends from the end of the signature.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MERCREDI 26
MAI 2021**